



Assemblée générale

Distr. limitée
17 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Première Commission

Point 99 c) de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

Afrique du Sud, Algérie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burundi, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Malawi, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, Suriname, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe : projet de décision

Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution [72/250](#) du 24 décembre 2017 et d'autres résolutions sur la question, décide :

- a) De prendre acte avec satisfaction du début des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet ;
- b) De prendre note des discussions menées au sein de l'organe subsidiaire 3 de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ;
- c) D'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session, au titre de la question intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », la question subsidiaire intitulée « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

